

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 SEPTEMBRE

Franchise italienne

Que joue-t-on à Gênes ? une comédie ou une tragédie ? Espérons que c'est une comédie, car il vaut mieux prendre les choses par leur bon côté. Racontons l'histoire *ab ovo*, si elle ne vous ennuie pas trop. Au mois d'avril 1890, M. le Président de la République française visitait Toulon et une flotte italienne vint l'y saluer. L'Italie espérait par cette politesse attendre les Français et leur arracher des tarifs douaniers plus favorables. Nos républicains, qui ont un faible très prononcé pour les spoliateurs du Saint-Siège, n'eurent qu'un désir, leur rendre la politesse.

L'année dernière, le roi Humbert avait annoncé qu'il se rendrait à la Spezzia assister au lancement du cuirassé la *Sardegna*. Très bien, dit la République, ma flotte y court toutes voiles dehors.

Mais l'Italie, qui n'avait point obtenu ses tarifs, fit la grimace, et plutot que de recevoir la flotte française, Humbert n'alla point à la Spezzia.

Comme vous voudrez, dit la République à l'Italie, j'irai une autre fois, je tiens absolument à vous embrasser, ma sœur, ma chère sœur latine.

Singulière position ! Le roi Humbert est allé jadis à Vienne serrer sur son cœur son fidèle allié l'empereur d'Autriche, et jamais ce tendre ami n'a daigné se rendre à Rome lui rendre son embrassade. Le roi Humbert en est fort humilié, et voici que la France qu'il déteste se jette à son cou malgré lui. Ce n'est pas elle qui lui reprochera d'habiter Rome « intangible ! »

L'Italie, qui se ruine en armements pour nous combattre, a, en ce moment, absolument besoin de nos écus. Elle consent donc à se laisser embrasser, mais, grand Dieu ! que l'accolade ne soit pas trop tendre ! que diraient les alliés ? Les Machiavels transalpins ont donc imaginé cette petite *combinazione* : Sous prétexte d'honorer Christophe Colomb, nous inviterons, disent-ils, toutes les nations du monde à envoyer leurs vaisseaux, la flotte française y sera, mais, noyée dans la foule, elle ne portera point ombrage aux bons amis de la Triplice. Puis on lui fera risette, on enguirandera de fleurs les vieux loups de mer. Les Français naïfs crieront bravo ! et on lancera l'emprunt.

La combinaison a bien réussi, au moins d'un côté, et M. Carnot, à peine séché des pluies savoyardes, a écrit une lettre autographe à Sa Majesté le Roi d'Italie. De là, échange de politesses. L'amiral Rieuvier remplace l'amiral Gervais, et Gênes devient un petit Cronstadt. De l'autre côté, le succès a été moins grand. L'Autriche s'est montrée maussade et l'Allemagne a grogné. Elle n'a envoyé qu'un seul vaisseau et encore un vaisseau de troisième ordre dans les eaux de Gênes.

Il existe d'autres motifs de mécontentement. Les catholiques allemands traitent leurs alliés italiens par dessous la jambe. A Mayence, ils ont affirmé solennellement la nécessité du pouvoir temporel, et les personnages les plus importants du Centre étaient là. Même déclara-

tion avait été faite peu de temps avant à Linz par les catholiques autrichiens. Dans les deux Empires, les hommes politiques qui veulent délivrer Rome sont des personnages considérables, dans les rapports les meilleurs avec la Couronne. Quels cris pousseraient les Italiens si, en France, les amis du gouvernement, si les députés de la majorité se permettaient de pareilles manifestations ! Mais la chose se passe chez les alliés, et l'Italie est obligée de ronger son frein.

Faut-il ajouter que les deux Empires ferment leur marché aux produits italiens, ou du moins leur imposent des tarifs très élevés. L'Autriche, malgré le traité de commerce, consigne à la frontière la plus grande partie des vins italiens, sous prétexte que les concessions accordées par le traité ne s'appliquent qu'aux vins en barriques. Or, les négociants italiens expédient leurs vins en wagons blindés. Grâce à cette distinction subtile, les vins de la Péninsule n'entrent en Autriche qu'à des conditions onéreuses.

Les dépêches signalent l'enthousiasme des populations qui acclament le roi, la reine, les Français. On fera bien d'en rabattre. Les ovations spontanées étaient réglées d'avance comme un papier de musique. Ainsi au théâtre les organisateurs distribuaient aux spectateurs un programme fixant les épanchements de leur enthousiasme : 1° à l'apparition de Leurs Majestés, les dames salueront en agitant leurs mouchoirs ; 2° à la reprise de l'ovation... etc.

C'est une improvisation écrite. Et encore elle a bien failli ne pas avoir lieu. Les portefaix de Gênes étaient ces semaines-ci en difficultés avec l'Administration, qui a fait construire sur les ports des grues hydrauliques pour le déchargement des navires. C'est un progrès, mais un progrès qui a ses martyrs. Les portefaix, dont elles font la besogne, sont fort mécontents et ils ont mis à profit le voyage royal. Les grues ne serviront pas avant cinq ans, disaient-ils, sinon, nous sifflons le roi. Des pourparlers fort acerbes furent échangés et le préfet dut promettre que pendant trois mois les grues se tiendraient inutiles sur leurs pattes de fonte. A ce prix seulement le roi ne fut pas sifflé. Il reste cependant un certain froid, dont les dépêches du *Temps* portaient la trace.

Au point de vue de la politique générale, que faut-il penser de la manifestation ? La plupart des feuilles officieuses nous accablent de compliments dictés par l'intérêt. Plus sincère, la *Riforma* dit tout bonnement :

« Nous croyons que la participation de la France aux fêtes de Gênes ne modifiera pas plus les rapports entre elle et l'Italie que ne les modifiera la visite de l'escadre italienne à Toulon. D'un côté continuera l'ultraprotectionisme du gouvernement français, dirigé contre la production italienne pour des raisons plutôt politiques qu'économiques ; d'un autre côté, l'Italie continuera à rester fidèle à ses devoirs internationaux. »

C'est bien cela, rien n'est changé ; l'Italie a renouvelé, il y a deux ans, son engagement avec l'Allemagne et l'Autriche ; cet engagement subsiste, l'Italie reste liée avec nos ennemis jusqu'en 1897 ; alors on verra, mais nous n'y sommes pas.

N'oublions pas que, du Nord au Midi, le peuple italien nous déteste ; il y a ici et là quelques braillards qui, comme Garibaldi, sont prêts à venir chez nous soutenir la Révolution, mais des Italiens aimant la France honnête et laborieuse, la vraie France, il n'y en a pas.

H.-A. MARTIN.

CIALDINI ET LES BANDES D'IVROGNES ET DE PILLARDS

On lit dans une lettre parisienne datée du 11 septembre :

« Vous avez pu lire, dans certains journaux, un éloge ému du général Cialdini qui vient de mourir. En ce qui me concerne, je ne saurais oublier que le général italien adressa le 11 septembre 1860 à ses troupes une proclamation, dont le marquis Beaufort, dans son *Histoire de l'invasion des Etats pontificaux*, atteste l'authenticité et qui commençait par ces mots :

« Soldats, je vous conduis contre une bande d'ivrognes et de pillards étrangers que la soif de l'or et le désir du pillage a conduits dans notre pays. »

Or, les ivrognes et les pillards ainsi conspués s'appelaient : La Moricière, Pimodan, Charette, de Maistre, de Luynes, de Becdelièvre, de Quatrebarbes, de Rainneville, de Tournon, etc., etc.

Mais Cialdini a une autre tâche dans sa vie militaire. Quand la ville d'Ancône se rendit à l'amiral Persano, le commandant de la place, M. de Quatrebarbes, envoya le major Mauri prévenir Cialdini de ce fait, et l'informer qu'en conséquence, les pontificaux cessaient le feu.

En dépit de cette notification officielle, et bien que le drapeau blanc fût arboré sur la citadelle, Cialdini, furieux de n'avoir pas contribué à la prise de la place, fit bombarder pendant douze heures une ville sans défense, rendue.

L'amiral Persano, ne voulant pas tremper dans une pareille infamie, rappela à bord les marins qui servaient à terre une batterie. Mais Cialdini n'en continua pas moins, jusqu'à l'épuisement de ses munitions.

Eh bien ! n'est-ce pas là un de ces actes qui suffiraient à déshonorer pour toujours un homme de guerre ?

Un rapport officiel du commandant de Quatrebarbes flétrit la conduite du général, mais les feuilles libérales de l'époque, comme le *Siècle*, l'*Opinion Nationale*, etc., n'en félicitèrent pas moins le général.

Les lecteurs savent si ces bassesses ont profité à la France. »

Visite à un industriel

Nous entrâmes, vers les dix heures du matin, dans l'usine de monsieur X..., l'un de nos principaux industriels.

Un silence complet : un calme admirable. On nous avait parlé de cent ouvriers travaillant du matin au soir, avec un ensemble complet. Aussi, dès que nous fûmes admis auprès du patron, nous pressâmes-nous de le féliciter sur cette merveilleuse discipline qui présidait à ses travaux.

Le patron nous répondit par un simple soupir, dont nous restâmes étonnés, et sur notre demande il nous introduisit dans ses ateliers.

Il n'y avait personne : ce qui nous expliqua tout de suite le silence que nous avions tout d'abord admiré.

Voici, nous dit le directeur de l'établissement, l'endroit où se tient le mécanicien ; à côté, est son chauffeur, qui ne le quitte jamais d'une semelle. Ce sont deux artisans des plus habiles, que je paie, le premier deux cent cinquante francs par mois, et l'autre cent quatre-vingts.

Mais où sont-ils en ce moment ?

L'un vient d'être nommé maire de son village et l'autre, qui ne le quitte pas d'une semelle, a naturellement été élu adjoint. En ce moment, ils vaquent à leurs fonctions municipales ; je ne les verrai guère que samedi, vers quatre heures, quand ils viendront toucher leur salaire.

Comment ! vous les payez et ils ne travaillent plus ?

Ce sont des travailleurs honoraires, qui m'honorent en consentant à demeurer mes ouvriers, malgré leurs honorables mandats, et que je m'honore de combler d'honoraires qu'ils me font l'honneur de daigner recevoir toutes les semaines.

Et dans les ateliers ?

Il sont vides également. Tous les ouvriers qui y travaillent, moyennant une rémunération variant entre quatre et six francs par jour, ont été élus, à leur tour, conseillers municipaux. Mon usine a eu cette chance d'être très considérée par le suffrage universel.

Mais, pendant ce temps-là, elle ne marche pas, votre usine ?

C'est vrai. Mais j'ai la consolation de savoir que, si mes affaires ne vont pas, celles du pays sont entre les mains d'artisans habiles. Ils ne travaillent plus pour moi qui les paie ; mais ils travaillent pour l'Etat qui ne les paie pas.

Nous serrâmes la main à ce brave patron, en nous disant : « En voilà un qui a pris son parti tout de suite. Les autres y viendront. » — Amen. — ALBERT MILLAUD. (Figaro.)

Hors la loi !

A propos de l'abominable déni de justice dont viennent d'être victimes quatre jeunes gens de Saint-Omer, non admis à un concours parce qu'ils avaient reçu une éducation religieuse, notre confrère de la *Bretagne* cite un fait identique arrivé à l'un de ses amis :

« Tenez, moi qui écris, j'ai un ami inscrit au barreau d'une des cours d'appel les plus importantes du Sud-Ouest. Le greffier en chef de la susdite cour voulut se retirer. Mon ami lui offrit d'acheter sa charge et l'acheta. Il présentait, certes, toutes les garanties voulues d'honorabilité et de capacité. La chose était faite, une formalité restait à remplir : il fallait être agréé par le parquet de la cour. Mon ami alla voir le procureur général. C'était après l'épuration de la magistrature... »

— On vous dit, monsieur, réactionnaire et clérical ?

» Telle fut la première question posée au futur greffier.

» — Réactionnaire ? répondit-il ; je n'en puis savoir rien, pour cette excellente raison que je ne me suis jamais occupé de politique.

» Ce qui était, je l'affirme, absolument vrai, mon brave ami consacrant tout son temps à sa famille, à l'étude de ses dossiers et à écrire... de la musique.

» — Oui, lui répondit-on, vous ne vous êtes jamais affirmé au point de vue politique, mais vos opinions cléricales sont bien connues.

» — C'est trop d'honneur que l'on me fait, répondit mon ami : mes opinions cléricales se bornent, en effet, à me permettre d'aller tous les dimanches à la messe avec ma femme et ma fille.

» Il paraît que c'en était trop. Mon ami ne put jamais être greffier. »

Les exemples de cet ostracisme abondent.

Nos lecteurs ont tous présent à la mémoire l'exclusion de cet honorable avoué de Moissac, indignement destitué de sa charge, privé de ses droits civils et politiques, parce qu'il s'était présenté comme candidat révisionniste ?

Désormais, et plus nous irons, pour occuper le moindre poste, passé le moindre examen, il faudra montrer un certificat de républicanisme.

Et ce sont ces odieux farceurs qui s'indignaient contre des billets de confession qui n'ont jamais existé !

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 12 septembre 1892.

Après avoir escompté en hausse tous les événements susceptibles d'être interprétés dans le sens de la paix, la spéculation opère quelques réalisations ; c'est un temps d'arrêt nécessaire pour permettre de s'orienter à nouveau sur les conséquences des entrevues d'Aix et de la démonstration de Gênes.

Le 3 0/0 toujours soutenu par l'approche de son coupon à détacher le 15 courant cote 100.65. Le 4 1/2 est en avance à 105.85.

La Rente Italienne est ramenée à 92.22 par des réalisations. Son rendement de 4.70 0/0 au cours actuel recommande ce fonds comme placement assurant un revenu bien supérieur à celui des rentes et obligations françaises.

L'Extérieure est très discutée à 65 1/2.

Les Fonds Russes sont lourds, le Nouveau Russe à 79.70 et l'Orient à 67.80.

La diminution du portefeuille commercial de la Banque de France n'indique pas un relèvement des bénéfices qui sont très au-dessous de ceux de la période correspondante de 1891.

Le Crédit Foncier continue à progresser à 4.128. Pendant que les remboursements anticipés fléchissent de 113 à 111 millions en 1891, les prêts fonciers passent de 82 à 123 millions.

La Banque de Paris se maintient à 673 fr. Cette société donnera une participation aux autres maisons de Paris et de Londres dans l'avance de 50 millions à l'Espagne. Cette avance permettra d'attendre le vote par les Cortès d'un grand emprunt.

La Société Générale reste très ferme à 483 francs. A ce cours elle offre encore un placement de 5.34 0/0 par un revenu dont la fixité est assurée grâce à la régularité de ses bénéfices.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 805 fr. En déduisant de son prix les 17.50 à toucher le 26 courant, on constate que ce titre libéré de 250 fr. coûte seulement 538 fr. pour un revenu de 30 fr.

L'action des Cirages Français est demandée à 422 fr. Cette société a distribué 27.50 par action pour le dernier exercice, tout en prélevant sur les bénéfices 259,000 francs, consacrés aux amortissements et 85,000 francs pour les diverses extensions données à son industrie.

Les obligations de la compagnie Nationale d'Electricité s'inscrivent à 220 fr. à l'annexe de la cote officielle. Les résultats de 1892 sont déjà supérieurs de plus de 100 0/0 à ceux de 1891 qui couvraient et au delà le service des obligations.

L'action Morena s'échange à 425.50. Avec une reprise du prix du cuivre, cette compagnie, par suite de circonstances topographiques très favorables, peut compter sur un développement industriel très avantageux.

Les Chemins Economiques valent 430 fr.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

LES PÈLERINS DE TOURS A SAINT-MARTIN DE CANDÈS ET A NOTRE-DAME DES ARDILLIERS

C'est dimanche prochain 18 septembre qu'aura lieu le pèlerinage des Tourangeaux à Candès et à Notre-Dame des Ardilliers de Saumur.

Départ de Tours à 6 heures, sur le bateau *Ville de Tours*. — Arrivée à Candès à 9 heures.

— Grand-messe en musique avec le concours de la fanfare du Patronage de Saint-Symphorien.

Départ de Candès pour Saumur à 4 heures. Pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers. — Départ de Saumur par le train de Nantes à 6 h. 58.

— Arrivée à Tours à 9 h. 43.

Prix des places, aller et retour, 6 fr.

Pour les personnes qui désireront revenir par le bateau, le prix des places, aller et retour, sera de 4 fr. 50.

LA DATE DES TÉLÉGRAMMES

Depuis quelque temps, l'administration des postes et télégraphes a supprimé dans le corps des télégrammes l'indication de la date d'expédition.

Cette mesure est peut-être très utile pour empêcher les réclamations des intéressés quand le télégramme a subi un retard ; peut-être est-ce également une économie pour l'administration, économie bien maigre d'ailleurs.

Mais c'est surtout une gêne et un ennui pour le commerce, qui ne peut plus préciser la date exacte de l'envoi des télégrammes qu'il reçoit,

point souvent fort important pour cette sorte de correspondance.

Concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes

Un concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes aura lieu, les jeudi 3 et vendredi 4 novembre 1892, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans et jusqu'à 28 ans les candidats qui justifient de trois années au moins de présence sous les drapeaux.

Pour les candidats comptant moins de trois années de service dans l'armée et plus de 25 ans d'âge, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 24 septembre 1892.

En ce qui concerne les candidats appartenant déjà à l'Administration en qualité de receveur, de commis auxiliaire ou d'aide, les conditions d'admission au concours sont détaillées au *Bulletin mensuel administratif*.

LE DOUBLE CRIME DE MARANS

DEUX ARRESTATIONS

Depuis le jour du double assassinat de Marans, les gendarmes de Vern passaient leur temps à la recherche du criminel. Samedi dernier, vers 3 heures, ils entendirent dire au bourg de Marans qu'un journalier qui travaillait au presbytère, ayant eu besoin d'une hachette, était allé emprunter celle de M. Martin, propriétaire au bourg. Au moment de prendre l'instrument, il s'aperçut que la lame portait des taches ressemblant à des taches de sang récemment lavées. Alors il laissa l'outil et s'empressa de raconter l'affaire.

Cette nouvelle parvint aux oreilles des gendarmes qui se rendirent aussitôt à Segré aviser le parquet.

Vers 5 heures 1/2, M. le juge d'instruction, M. le procureur de la République, M. le lieutenant de gendarmerie, accompagné de quatre gendarmes des brigades de Vern et de Segré, se sont transportés à Marans.

Quelques instants après, le nommé Daburon-Métivier, domestique, au service de M. Martin, était arrêté ainsi que sa femme. Tous deux ont été dirigés sur la prison de Segré. Daburon avait les menottes aux mains.

Une foule énorme les attendait à Segré ; car

le double crime de Marans a produit une profonde impression dans le canton.

Il paraît que la hachette, dont l'ouvrier au service de la cure n'avait pas voulu se servir, aurait été prise par Daburon, le samedi soir, veille du crime, et remise à sa place le lundi matin seulement.

Daburon est âgé de 40 ans et père de 6 enfants. La réputation doutaise dont il est affligé a amené les soupçons sur lui, dès la première heure. Les vêtements envoyés à l'analyse à Angers lui appartenaient.

(Journal de Maine-et-Loire.)

LES MANŒUVRES

SEPTIÈME LETTRE

On écrit du Blanc au *Patriote* :

« Vendredi, à cinq heures cinquante-cinq du matin, la 18^e division est partie des communes de Maillé et d'Angles où elle était cantonnée.

» Après deux heures et demie de marche, la colonne s'arrête dans une plaine située à dix kilomètres au-dessus d'Angles, où elle exécute les mêmes évolutions que celles accomplies, il y a quelques jours, par la brigade, et dont je vous ai parlé. Ensuite, la division a défilé au son de ses quatre musiques. La manœuvre s'est effectuée avec une correction parfaite. Le coup d'œil était superbe et donnait une idée du caractère grandiose qu'aura la grande solennité militaire qui se déroulera près de Montmorillon. C'était un spectacle vraiment merveilleux de voir ces longues rangées parallèles de soldats, bien alignés, portant haut la tête, marchant tous comme des soldats aguerris, et la forêt de toutes les baïonnettes Lebel, magnifiques, étincelantes, sous les rayons d'un radieux soleil.

» A dix heures et demie, la manœuvre était terminée.

» La colonne reprend sa marche. Elle traverse la Creuse sur un pont métallique de trente mètres de long ; puis elle passe à Fourcambault. Au-delà de ce bourg, une grande halle a lieu. Elle dure de onze heures et demie jusqu'à deux heures et demie.

» La colonne se remet en marche et se dirige vers le Blanc. La route qu'elle suit longe la rivière la « Creuse », dont les rives, en cette partie, ne manquent pas d'un certain charme.

» D'un côté se dressent des rochers dont la hauteur varie entre 15 et 20 mètres, et, de l'autre, s'étendent des terres labourées qui sont, paraît-il, très fertiles. Tantôt les rochers baignent leurs pieds dans la rivière, tantôt ils sont placés de l'autre côté de la route, c'est-à-dire à la gauche des troupes.

» L'étape du Blanc a été des plus rudes. La route est des plus fatigantes. Jusqu'à Fourcambault, il y a toujours à monter ou à des-

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Les deux jeunes fillés se levèrent, et l'on reprit le sentier qui conduisait à l'endroit où la barque était restée. Cette fois, Léonce marchait le premier : il avait hâte d'être de retour au château, car sa complaisance était peu robuste encore.

Il fut cependant obligé de s'arrêter pour écouter les plaintes d'une mendiante qui lui barrait le chemin.

C'était une femme jeune encore, mais détruite par les souffrances morales et physiques de la misère. Un petit enfant chétif et dolent était suspendu à son cou amaigri ; deux autres un peu plus grands étaient cramponnés à son jupon déguenillé. Tous les quatre portaient sur leurs physionomies cette empreinte de l'indigence honnête et imméritée qui remue les cœurs les moins sensibles.

— De quel pays êtes-vous ? leur demanda brusquement Léonce, évidemment contrarié d'être retardé dans sa marche.

— Je suis du Bourg-Hachard, mon bon monsieur, répondit la mère.

— Alors, je ne suis pas obligé à vous faire la charité, comme si vous étiez de Courville ou du Haut-Mont.

— Mes enfants n'ont encore rien mangé d'aujourd'hui, mon bon monsieur. Donnez-nous quelque chose, pour l'amour de Dieu.

Léonce allait passer outre, malgré cette prière, quand il fut rejoint par Éléonore et Suzanne. Cette dernière avait hâte le pas en apercevant la mendiante.

Machinalement Léonce mit la main dans sa poche, mais il ne la retira pas immédiatement.

— Quelle heureuse inspiration nous avons eue de prendre ce sentier ! s'écria Suzanne.

Et elle se mit à questionner la pauvre femme de la manière la plus délicate et la plus affectueuse.

Les réponses qu'elle en obtint formaient une histoire simple et touchante. La mendiante était la veuve d'un journalier laborieux, dont la mort avait laissé sa famille dans la plus af-

freuse misère.

Mademoiselle d'Estouville comprit, avec un tact qui ne l'abandonnait jamais, qu'il ne lui appartenait pas de prendre l'initiative d'un bienfait dans sa position, et elle se borna à provoquer par son interrogatoire un exemple qu'elle se disposait à suivre avec bonheur.

Léonce ramena enfin une poignée d'argent du fond de son gousset, et, ayant écarté ses doigts avec précaution, il laissa tomber une petite pièce de monnaie dans la main tremblante et souffreteuse de la pauvre femme, qui s'inclina avec la plus respectueuse gratitude.

Éléonore tira sa bourse et elle y prit une pièce d'or.

— Quelle prodigalité, ma cousine ! s'écria Léonce. Je ne vous avais pas connu jusqu'à présent ce défaut-là. Fort heureusement que vous n'êtes pas encore ma femme.

— Je vous remercie de m'avoir montré mon erreur, mon cousin. Je croyais donner une pièce de vingt sous. En voilà justement une.

— Je ne fais pas souvent d'aussi bonnes journées, dit la mendiante. Que le bon Dieu vous bénisse, ma chère demoiselle.

Éléonore et Léonce se remirent en marche. Suzanne ne les suivit qu'après avoir glissé à la dérobée sa bourse dans la poche de la pauvre veuve.

Elle avait à peine rejoint ses compagnons, qu'elle entendit qu'on la rappelait. D'abord, elle fit semblant de ne pas comprendre que c'était à elle qu'on s'adressait ; mais enfin elle s'arrêta quand elle s'aperçut que la mendiante la poursuivait, chargée de son triste et touchant fardeau.

— Cette femme est insatiable, dit Léonce avec humeur, et je vais vous en débarrasser en lui disant, mademoiselle Suzanne, que vous êtes trop pauvre pour lui faire la charité.

— Mademoiselle ! mademoiselle ! s'écria la mendiante d'une voix haletante, vous vous êtes sûrement trompée en me donnant cette bourse : reprenez-la, je vous en prie.

— Gardez-la, ma bonne amie, dit Suzanne en rougissant. Que je me sois trompé ou non, elle vous appartient et je ne veux pas la reprendre.

— Mais il y a de l'or dedans ! Voyez, monsieur, reprit la pauvre femme en montrant la bourse à Léonce stupéfait.

— Est-ce que vous auriez eu des nouvelles

endre. Après cette commune, le chemin devient meilleur, mais une poussière intense est soulevée et gêne beaucoup nos fantassins.

» On arrive à Jouplain, bourg situé sur la rive gauche de la Creuse.

» A quatre heures et demie, la 18^e division entre au Blanc. Enfin ! Quelle rude journée !

» M. le général de division Fabre se tient sur le passage de la division et regarde avec attention l'allure de ses hommes. Les troupes rendent les honneurs. Pendant ce temps, les musiques jouent sur la place de la Ville.

» Le 9^e corps d'armée devant figurer l'ennemi, tous les soldats ont pris le « manchon » (couvre-képi en toile blanche), dès samedi soir.

» Deux réservistes du 435^e qui ont été reconnus incapables de suivre les manœuvres sont revenus, à Angers, samedi. »

Les vingt officiers composant les missions militaires étrangères sont tous arrivés dimanche à Poitiers, où ils logeront pendant toute la durée des opérations.

Le lieutenant-colonel Trémeau, commandant en second l'École de Saumur, les capitaines Mahot, de la même École, d'Astorg, de Bousquet et Schæffer sont chargés d'accompagner les attachés étrangers et de se mettre à leur disposition.

Ajoutons qu'en arrivant samedi soir à Bordeaux, les officiers étrangers ont trouvé à la gare une foule considérable.

Une jeune fille a souhaité la bienvenue en langue russe à l'officier russe.

La foule a crié : « Vive la Russie ! »

On a constaté quelques cas de diarrhée et de fièvre typhoïde parmi les troupes du 12^e corps. Le service de santé a pris des mesures pour enrayer l'épidémie.

Poitiers, 12 septembre.

On s'occupe activement de décorer la ville à l'occasion de la visite du Président de la République.

Le 16 septembre, un grand banquet sera donné, auquel assisteront, en outre des autorités civiles et militaires assistant aux manœuvres, les conseillers généraux et d'arrondissement, les préfets des sept départements du ressort académique, les maires des chefs-lieux de canton de ces départements, les sous-préfets de la Vienne, l'évêque et ses vicaires généraux, les membres des tribunaux de commerce, les conseillers prud'hommes, les présidents des Sociétés ayant pris part aux fêtes, les directeurs des grandes administrations civiles et militaires, etc...

Montmorillon, 12 septembre.

La division mixte du 12^e corps, cantonnée à l'Isle-Jourdain, s'est portée ce matin, à la première heure, à la rencontre de la division ennemie vers Nérignac.

de votre oncle d'Amérique ? dit Éléonore avec un dépit railleur.

— C'est au contraire parce que je n'en ai pas eu que j'ai agi ainsi, répondit Suzanne en souriant. J'ai été généreuse parce que je suis trop pauvre pour que l'économie puisse jamais m'enrichir.

La force des choses fit que ces paroles contenaient une leçon sévère, et cependant Suzanne ne les avait prononcées que pour chercher à amoindrir le mérite de son action sans manquer à la vérité.

La mendicante s'éloigna en épuisant toutes les formules de bénédictions qu'elle put trouver dans son cœur. Léonce, Éléonore et Suzanne regagnèrent leur petite barque qui les déposa au bas du parc du Haut-Mont.

Pendant la traversée, Léonce laissa errer ses regards de sa cousine à Suzanne et de celle-ci à sa cousine. Une pensée dont il ne pouvait se rendre un compte exact paraissait le préoccuper.

— C'est singulier, dit-il enfin, comme s'il se parlait à lui-même. Éléonore est riche, elle n'a dépensé que vingt sous, et elle semble triste; Suzanne est pauvre, elle a tout son argent, et sa figure est d'une gaieté que je n'ai

Isle-Jourdain, 12 septembre.

Le général Déaddé a envoyé un de ses deux escadrons donner la main à la cavalerie du 42^e corps. Son autre escadron placé en avant vers Persac n'a pas encore rendu compte de l'opération.

Au-dessus de Moulines plane un ballon qui surveille les mouvements.

L'infanterie est au repos.

Montmorillon, 12 septembre.

Le général Saussier est arrivé hier soir, il a été reçu par le général de Cools; il assista aux batailles du 14 et du 15, mais rentrant aussitôt à Paris, il n'assistera pas à la revue qui sera passée à Montmorillon.

Montmorillon, 12 septembre.

Les grandes manœuvres commencent à proprement parler aujourd'hui.

Le 9^e et le 12^e corps engagent l'action vers le sud de Lathus.

Les divisions mixtes n'auront pas un rôle bien important, leur entraînement n'étant pas suffisant.

Lathus, 12 septembre.

Le combat ne se dessine que lentement. Il se concentrera entre la 24^e division du 12^e corps et la 17^e division du 9^e corps.

En arrière, les deux autres divisions actives opèrent leur mouvement latéral qui doit les porter sur la rive gauche de la Gartempe et les rapprocher de leurs divisions mixtes respectives.

A neuf heures, le canon commença à tonner à intervalles réguliers.

La batterie qui était aux avant-postes avec le 114^e d'infanterie a arrêté par son feu la tête de colonne de la 24^e division dont l'artillerie débouchait à la hauteur de la Celle.

L'ennemi ayant déployé une artillerie supérieure, la batterie de la 17^e division s'est reportée en arrière et a rallié son artillerie divisionnaire. La 18^e division et les éléments non endivisionnés du 9^e corps ont profité de ce rideau pour effectuer le passage de la Gartempe à Saugé et sur un pont de bateaux jeté dans la nuit au moulin de Lenest. A 11 heures 1/2, le général Ladmirault a rapproché la première brigade de la 24^e division et se prépare à attaquer vigoureusement la ligne Abenoux-Lathus.

LE PASSAGE DE LA LOIRE PAR LA 21^e DIVISION MILITAIRE

Les journaux de Nantes racontent le passage de la Loire, opéré sur un pont de bateaux, par la 21^e division militaire. Ce spectacle, nouveau pour les Nantais, les a fort intéressés. L'opération a été très réussie.

FRAUDES EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT

Par jugement du 8 janvier 1892, le tribunal correctionnel de Mayenne a condamné à 6 mois d'emprisonnement le sieur Desvaux, Henri-

jamais remarquée. La première fois que je rencontrerai un pauvre, je lui ferai une grosse aumône pour savoir si cela me fera plaisir.

Mademoiselle Loubert seule entendit cette observation, qui ne contribua pas à ramener la sérénité sur son front.

(A suivre.)

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

Dernières Nouvelles

Paris, 13 septembre, 12 h. 55 soir.

Le conseil de cabinet tenu dans la matinée a décidé qu'une grande cérémonie aurait lieu au Panthéon le 22 septembre.

A Paris et sa banlieue, on a constaté hier 45 cas de choléra et 26 décès; au Havre, 40 cas et 8 décès.

On télégraphie de Berlin que l'Impératrice est heureusement accouchée, cette nuit, d'une fille.

HAVAS.

Joseph, jeune soldat de la classe de 1891, du canton d'Ernée (Mayenne), reconnu coupable de s'être volontairement mutilé, dans le but de se rendre impropre au service militaire.

Conformément aux prescriptions de l'article 70 de la loi du 15 juillet 1889, le sieur Desvieux sera dirigé sur la 4^e compagnie de fusiliers de discipline pour y accomplir le temps de service qu'il doit à l'Etat.

LE MOYEN DE NE PAS VIEILLIR

Les fontaines de Jouvence ont depuis longtemps cessé de couler, et pourtant le docteur Everett Hale a trouvé le moyen de ne pas vieillir. Le docteur Hale est Américain et on lui doit de nombreux ouvrages. Il visite actuellement l'Angleterre. On lui demanda l'autre jour comment il s'y prenait pour ressembler à un homme de trente ans, quand il en avait soixante-douze bien sonnés. Il expliqua que le secret de sa longue jeunesse était dans l'excès de sommeil; qu'il dormait dix heures de suite, par jour, à poings fermés. Il recommanda encore de manger lentement, et autant que possible de manger en compagnie. Puis, il conseilla d'éviter comme la peste tout surmenage intellectuel. Trois heures de travail quotidien. C'est tout ce qu'il faut pour le cerveau humain.

Voilà, mesdames.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 12 septembre. — Joséphine-Anne-Marie Rochelle, rue Beaurepaire.

DÉCÈS

Le 11 septembre. — Hippolyte-Eugène Novelet, cavalier de 2^e classe à la 3^e compagnie de remonte, 23 ans à l'Hôpital.

UNE ŒUVRE CONSIDÉRABLE

Dictionnaire biographique de Maine-et-Loire

Nous apprenons que M. HENRI JOUYE, Imprimeur-Editeur, 45, rue Racine, à Paris, a commencé la publication d'une œuvre appelée à un grand retentissement.

Il s'agit d'un dictionnaire spécial pour chaque département, comprenant la liste et les biographies des **Notabilités** départementales dans les Lettres, les Sciences et les Arts, dans la Politique, la Magistrature, l'Enseignement, l'Armée, la Noblesse, le Haut-Clergé, dans la grande Industrie, le grand Commerce, l'Agriculture, la Finance, etc.

Comme on le voit, c'est une œuvre considérable, véritable monument élevé à la gloire des hommes — de tous les partis et de toutes les classes — qui, par leur travail, leur intelligence ou leur dévouement, se sont distingués ou ont illustré leur pays à différents titres.

Demander une circulaire explicative à M. JOUYE, 45, rue Racine, à Paris. Il n'y a absolument rien à payer.

Les circulaires contiennent des spécimens de biographie et des détails permettant de juger le caractère de cette œuvre autour de laquelle se groupent déjà toutes les sympathies. De très jolies photographies des hommes les plus en vue de chaque département illustreront chaque volume.

Le *Dictionnaire de la Seine-Inférieure*, qui vient de paraître, contient 4,300 biographies et 50 photographies.

Ce livre très précieux a obtenu un vif succès.

Prix relié et franco. 7 fr.

Le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* paraîtra bientôt. Envoyer de suite les notices à M. JOUYE. — On demande des collaborateurs.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets de bains de mer à prix réduits (aller et retour, valables 33 jours non compris le jour de la délivrance). — Délivrance du 1^{er} mai au 31 octobre. — Les billets de bains de mer à prix réduits sont délivrés pour les destinations de Royan, la Tremblade, le Chapus, Marennes, Fouras, Châtelaillon, La Rochelle, les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-de-Croix-de-Vie,

Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Père-en-Retz, et Paimbœuf, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat. Ces billets sont valables 33 jours, non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 20 jours, moyennant un supplément égal de 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0 du prix primitif. Les voyageurs ont le droit de payer en une seule fois le supplément correspondant à une prolongation de 40 ou de 60 jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aura déjà été payée, n'excède pas 60 jours. Toute demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée.

Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer, au départ de Saumur-Orléans :

	kil.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Royan	277	33 05	24 80	16 70
La Tremblade (plage de Ronces-les-Bains)	290	35 20	26 35	17 30
Le Chapus (1)	232	35 »	22 25	14 50
Marennes	225	29 25	21 70	14 15
Fouras	206	27 15	20 10	13 15
Châtelaillon	191	25 45	18 90	12 30
La Rochelle	181	24 35	18 05	11 75
Les Sables-d'Olonne	192	25 55	18 95	12 35
Saint-Gilles-de-Croix-de-Vie	208	27 40	20 30	13 25
Challans (plage de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean-de-Monts)	206	27 15	20 10	13 15
Bourgneuf (plage de l'île de Noirmoutier)	221	27 10	20 05	13 »
Les Moutiers	225	27 70	20 40	13 25
La Bernerie	228	28 10	20 65	13 40
Pornic (2)	236	28 60	21 30	13 85
St-Père-en-Retz (plage de Saint-Brevin-l'Océan)	229	26 70	20 15	13 45
Paimbœuf (plage de Saint-Brevin-l'Océan)	238	26 70	20 15	13 55

Nota. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(1) La gare de Saumur-Orléans délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-dessus qui comprennent le trajet par mer entre le Chapus et le Château-Quai.

Places entières : 1^{re} classe, 31 50; 2^e cl., 23 75; 3^e cl., 15 70. Enfants de 3 à 7 ans : 1^{re} cl., 15 80; 2^e cl., 11 95; 3^e cl., 7 85.

(2) Du 1^{er} juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS MAI-OCTOBRE 1892

Voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne

Du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Ros-porden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 45 fr.; 2^e classe, 36 fr.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de Bretagne, dénommées au tarif G. V. n° 6 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires comportant les réductions prévues par le tarif G. V. n° 2, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

X... visite un appartement orné de onze portes mal jointes, et au milieu duquel s'épanouit la rose des vents.

Le concierge l'accompagne et lui vante les charmes du logis.

— Hum ! fait X..., il doit y avoir des rhumatismes dans ce coin-là !

— Cela m'étonnerait, Monsieur, répond le portier ; le précédent locataire en a tant emporté !

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e DENIEAU, notaire
à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE Volontaire

À Allonnes, en la demeure de
M^{me} BARON-FOUCTEAU, par le mi-
nistère de M^e DENIEAU, notaire à
Allonnes,

Le DIMANCHE 2 OCTOBRE 1892,
à midi.

On vendra :

Mobilier de salon, comprenant :
garniture de cheminée, canapé,
fauteuils, chaises, pouffs, tables,
tapis, etc. ;

Mobilier de salle à manger, vais-
selle, batterie de cuisine ;

Plusieurs chambres à coucher,
bonne literie ;

Bibliothèque, siège Empire, gra-
vures anciennes, glaces ;

Pendules de cheminée et autres ;
Instruments de jardinage, bou-
teilles vides, futailles ;

Selle de dame, bride et mors ;
Et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, et 10 0/0
en sus.

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Une MAISON

Sise à Saumur, rue de
Bordeaux, 59,

Avec grand jardin, remise à 4
voitures, écurie à 4 chevaux.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue
du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS,
expert.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, man-
sarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 58 bis.

Comprenant sept pièces, avec ou
sans écurie et remise.

S'adresser à M. BUREAU, rue
Basse-Saint-Pierre.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lin-
gerie de M^{me} TAILLARD.

S'adresser à M^{me} DAVEAU, rue
du Puits-Neuf, 14, Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le
docteur Géraud, médecin major à
l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service
d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

M^e DEGREGZ, notaire à Saint-
Clément-des-Levées, demande,
pour le 1^{er} novembre prochain,
UN CLERC pouvant faire tous
actes courants.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNE,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
MÈRE DES
PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nul-
lement du travail, il est à la
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste
Boulevard du Palais-National, 10
à MELUN (S.-et-M.), Consult. gratuites par Corresp.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés
environ.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITTRÉ

4 Volumes et un supplément
reliés

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PONEY

Seul ou attelé

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie

Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

S'adresser à M. FAVARON, rue de
la Comédie, 21.

MAISONS ET MAGASINS

A Louer présentement

Rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M. MEYER, rue
d'Alsace, 43.

FUTAILLES A VENDRE

Se composant de Barriques et
Pipes de 6 à 700 litres ; Foudres
de 10 à 60 hectolitres.

S'adresser à M. R. MABILEAU,
distillateur, place du Roi-René.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOËL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont
elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales
naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités
médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du
corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien
fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc
vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre
les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et
d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SOCIÉTÉ
DES
HUILES D'OLIVE DE NICE
Extrait de l'article 2 des statuts :
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination
d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans
mélange d'huile de graines. »
DÉPÔT :
Maison IMBERT Fils
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38
Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

Le flacon.....	2 fr. 80	Le 1/2 flacon....	1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes		Verres repris à 20 centimes	
En Bonbonnes [en verre garnies d'Osier			
En bonbonne de 3 kilog....		le demi-kilog.	1 fr. 20
— de 5 kilog....			1 fr. 10
— de 10 kilog....			1 fr. 00

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES
Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.